

# Comment remplir un contrat Elys Net ?

## 1. Références de l'Accepteur

- Précisez vos coordonnées ou celles de votre entreprise.
- Pour accéder aux services Elys Net, la signature d'un contrat d'adhésion au système de paiement à distance par cartes bancaires CB est impérative. Cette opération sera réalisée avec votre chargé de clientèle en agence.
- Renseignez les adresses de vos sites marchands

## 2. Informations pour le serveur

- Indiquez l'adresse email sur laquelle vous pourrez recevoir quotidiennement le journal récapitulatif des transactions de la journée
- Fournissez les coordonnées de l'hébergeur du site internet.

## 3. Environnement technique de votre site marchand

- Indiquez le système d'exploitation ainsi que l'environnement de développement. Si vous ne détenez pas vous-même ces informations, vous pourrez les obtenir auprès de votre centre hébergeur.
- Renseignez le nom qui apparaîtra en haut de la page de paiement sécurisé, en général c'est le nom de votre entreprise ou boutique

## 4. Informations nécessaires pour la fonction : Gestion de Caisse

- Déterminez si la gestion de caisse est en mode Télécollecte automatique ou Validation manuelle :
  - Si vous choisissez la télécollecte automatique, alors les transactions sont envoyées en banque à moins que vous ne les annuliez.  
C'est un mode automatique.
  - A contrario, en choisissant le mode validation manuelle, les transactions effectuées ne sont pas envoyées en banque tant que vous ne les avez pas validées.  
C'est un mode manuel.
- Déterminez les droits des utilisateurs et faites leurs signer le contrat. En effet, trois personnes différentes pourront accéder à l'outil de gestion de caisse et il est possible de choisir les fonctions auxquelles elles auront accès
  - La fonction création permet de générer une transaction à partir des informations figurant sur une carte bancaire (utile lorsqu'un internaute ne souhaite pas donner son numéro de carte par l'Internet mais par téléphone)
  - La fonction remboursement permet de créditer un internaute qui a été débité à tort (produit non parvenu, indisponible, détérioré, retour etc.)

## 5. Les services choisis

- Déterminez le package de base : Elys Net Abonnement ou Elys Net Paiement ou les deux
- Choisissez de souscrire ou non à une option de sécurité supplémentaire : le contrôle local en-cours.  
Pour plus d'informations sur les services proposés, nous vous invitons à vous rendre sur le site <http://www.hsbc.fr/e-commerce> et d'aller sous la rubrique Elys Net

## 6. L'engagement de confidentialité

L'accompagnement de l'installation des services Elys Net est assuré par notre prestataire : la société ATOS WORLDLINE. Cette société évolue dans un environnement hautement compétitif, la signature de cet engagement lui garantit donc votre discrétion.

Il ne vous reste plus qu'à prendre rendez-vous avec votre chargé de clientèle en agence de manière à finir de remplir le contrat.



Votre banque, partout dans le monde



## ENVIRONNEMENT TECHNIQUE DU SITE MARCHAND

<b>Système d'exploitation</b>	<input type="checkbox"/> WINDOWS NT, 2000 <input type="checkbox"/> SOLARIS <input type="checkbox"/> LINUX	<input type="checkbox"/> HP-UX <input type="checkbox"/> AIX <input type="checkbox"/> IRIX
<b>Marque(s) de l'Accepteur à faire apparaître sur les pages HTML</b>	1) ..... 2) ..... 3) .....	
<b>Environnement de développement</b>	<input type="checkbox"/> Langages C, C++ <input type="checkbox"/> JAVA <input type="checkbox"/> PHP	<input type="checkbox"/> ASP <input type="checkbox"/> PERL

## INFORMATIONS NECESSAIRES POUR LA FONCTION DE GESTION DE CAISSE (ELYS NET OFFICE)

Adresse postale pour l'envoi des mots de passe (si différente de l'adresse ci-dessus) .....

.....

.....

### Gestion des transactions

Télécollecte automatique  ou Validation manuelle

### Droits des utilisateurs

#### Utilisateur 1

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél .....

#### Utilisateur 2

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél .....

#### Utilisateur 3

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél .....

#### Fonctions autorisées

Création  Oui  Non

Remboursement  Oui  Non

#### Fonctions autorisées

Création  Oui  Non

Remboursement  Oui  Non

#### Fonctions autorisées

Création  Oui  Non

Remboursement  Oui  Non

Les soussignés reconnaissent avoir pris connaissance de la clause relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés figurant au présent contrat.

Utilisateur 1 <sup>(1)</sup>

Utilisateur 2 <sup>(1)</sup>

Utilisateur 3 <sup>(1)</sup>

*(1) Signature obligatoire*

## SERVICE(S) CHOISI(S)

### Services de base

Elys Net Paiement et/ou  Elys Net Abonnement

Envoi fichier FTP ou  Paiement à l'acte

### En Option

Contrôle local en-cours

Un même numéro de carte ne peut se présenter que .....<sup>(2)</sup> fois sur le site marchand, pour un montant de .....<sup>(2)</sup> Euros maximum par commande, et un montant cumulé de .....<sup>(2)</sup> Euros maximum s'il y a plusieurs commandes, et sur une période de référence de .....<sup>(2)</sup> jour(s) ou .....<sup>(2)</sup> heures.

Visa du représentant habilité de l'Accepteur

*(2) A remplir par l'Accepteur*

L'Accepteur demande à la Banque son adhésion au(x) service(s)  Elys Net Paiement  Elys Net Abonnement  Contrôle local en-cours, selon les conditions générales dont il reconnaît avoir reçu un exemplaire et particulières visées ci-dessus qu'il déclare accepter sans réserve. Elles sont applicables à compter de la date de signature des présentes.

L'Accepteur reconnaît avoir été informé par la Banque que la présente adhésion est réalisée sous les conditions suspensives suivantes :

- accord de la Banque après visite du (des) site(s) marchand(s) de l'Accepteur,
- accord de l'Accepteur, le cas échéant, aux différentes modifications techniques de son (de ses) site(s) marchand(s) exigées par la Banque.

L'Accepteur reconnaît avoir reçu un exemplaire du guide "Conseils pour un site marchand de qualité" rédigé par la Banque.

L'Accepteur autorise la Banque à débiter son compte des frais liés à l'adhésion au(x) service(s) Elys Net choisi(s) , selon les conditions fixées au document "Tarification des services Elys Net" dont je reconnais avoir reçu un exemplaire signé par ses soins.

Les informations recueillies ci-dessus sont obligatoires pour permettre l'adhésion de l'Accepteur aux services Elys Net et leur bonne exécution. Ces informations, destinées à la Banque, feront l'objet d'un traitement dont le responsable est la Banque, ce que l'Accepteur et l'(les) Utilisateur(s) accepte(nt) d'ores et déjà. Ces données à caractère personnel, ainsi que l'ensemble des données à caractère personnel détenues par la Banque dans le cadre des opérations réalisées pour l'Accepteur, pourront être utilisées pour les besoins de la gestion des opérations effectuées en exécution de la présente convention et des actions commerciales de la Banque, et des sociétés de son groupe et du groupe HSBC (sociétés détenues en capital ou en droits de vote, directement ou indirectement, à au moins 50% par la Banque ou HSBC Holdings Limited, ainsi que des sociétés pour lesquelles la Banque intervient dans le cadre d'opérations de courtage). Elles pourront, à ces fins, être communiquées aux sociétés des dits groupes ou à des tiers, situés en France ou à l'étranger, notamment dans des Etats n'appartenant pas à la Communauté européenne.

Les signataires de la présente convention consentent à ce que les informations susvisées soient communiquées dans les conditions décrites ci-dessus et délèguent à cette fin la Banque du secret professionnel.

Les signataires auront le droit d'en obtenir communication auprès de la Banque (DGR/Direction de la Qualité - 103, avenue des Champs-Élysées - 75419 Paris Cedex 08), d'en exiger, le cas échéant, la rectification et de s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale.

Fait à ..... le .....  
en deux exemplaires

La Banque  
(cachet + signature)

Signature du représentant habilité de l'Accepteur  
(faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Lu et approuvé + cachet de l'Accepteur" <sup>(1)</sup>)

(1) Signature obligatoire

## ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE POUR L'EVALUATION TECHNIQUE

Nom et prénom ou dénomination sociale .....

représenté(e) par (prénom, nom et titre) .....<sup>(1)</sup>  
dûment habilité(e) par délibération de ..... en date du ..... / ..... / .....<sup>(1)</sup>

Ci-après l'Accepteur, dans le cadre de l'évaluation technique de logiciel communément appelé API d'accès aux services Elys Net, sur l'environnement technique suivant (machine, système d'exploitation, version, middleware) :

<b>Système d'exploitation</b>	<input type="checkbox"/> WINDOWS NT, 2000 <input type="checkbox"/> SOLARIS <input type="checkbox"/> LINUX	<input type="checkbox"/> HP-UX <input type="checkbox"/> AIX <input type="checkbox"/> IRIX
<b>Environnement de développement</b>	<input type="checkbox"/> Langages C, C++ <input type="checkbox"/> JAVA <input type="checkbox"/> PHP	<input type="checkbox"/> ASP <input type="checkbox"/> PERL

1/ s'engage irrévocablement :

- à garder et à faire garder le secret le plus absolu sur les méthodes utilisées par ATOS WORLDLINE, et dont il pourrait avoir connaissance,
- à ne transférer en aucun cas les documents qu'il détient ou à ne mettre à disposition en aucun cas les logiciels dont il bénéficierait au titre des présentes à un tiers sauf au prestataire choisi pour l'exécution des tests,
- à ne pas chercher à retrouver les codes sources des fichiers exécutables remis par ATOS WORLDLINE par des procédés de type "désassemblage" ou autres,
- à ne pas dupliquer les logiciels remis par ATOS WORLDLINE autre que pour les besoins des tests d'évaluation,
- à détruire les copies ainsi dupliquées dès la fin des tests,
- à retourner les logiciels et les documents dès la fin des tests,
- à informer sans délai de toute potentialité de divulgation du secret.

2/ s'engage par ailleurs à informer par ATOS WORLDLINE des résultats des tests d'évaluation et des problèmes éventuels rencontrés lors des phases d'évaluation.

3/ s'engage irrévocablement à conserver le secret pendant une durée de 5 ans. Cependant, cesseront d'être couvertes par le secret professionnel les informations que ATOS WORLDLINE aura rendues accessibles au public.

4/ s'engage irrévocablement à indemniser ATOS WORLDLINE à la première demande pour toutes conséquences directes ou indirectes de la divulgation du secret.

Tout litige né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution de cet engagement sera tranché par le Tribunal de Commerce de Nanterre

Signature du représentant habilité de l'Accepteur  
(faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé" + cachet de l'Accepteur)<sup>(2)</sup>

(1) Si l'Accepteur est une personne morale.

(2) Signature obligatoire

## Tarification des services Elys Net

### Annexe au contrat d'adhésion aux services Elys Net

*En 4 Exemples dont un pour la Direction des Opérations - Vérification comptable et portefeuilles (Entité 402, DEFENSE)*

**Facturation au démarrage**

Inscription (licence logiciel, assistance à la mise en œuvre, premier certificat) ..... EUR HT

Certificat supplémentaire ..... EUR HT

**FACTURATION PAR PRELEVEMENT UNITAIRE**

**ATTENTION, CET ORDRE DE PRELEVEMENT REPETITIF N'EST VALABLE QUE POUR HSBC France (Ne compléter que les zones grisées)**

Donneur d'ordre : **HSBC France** NNE **1 0 0 2 6 9**

**3 0 0 5 6** | **0 0** | **0** | **9 8 6 4 4 5 0** |

Nom du Client

Numéro de compte **3 0 0 5 6** | **0 0** | **0** |

Montant TTC | EUR Date du 1<sup>er</sup> prélèvement / /

Période mensuelle **3** Type **8 0** Nombre de prélèvement à effectuer **0 0 1**

LIB 1 **F R A I S I N S C R I P T I O N E L Y S N E T**

LIB 2 **D O N T T V A**

Fait à le Signature du représentant habilité de l'Accepteur et cachet Signature et cachet de la Banque

**Facturation mensuelle**

Abonnement mensuel Elys Net Paiement ..... EUR HT / Mois

Abonnement mensuel Elys Net Abonnement ..... EUR HT / Mois

Abonnement Option contrôle local en-cours ..... EUR HT / Mois

**FACTURATION PAR PRELEVEMENT REPETITIF AUTOMATIQUE**

**ATTENTION, CET ORDRE DE PRELEVEMENT REPETITIF N'EST VALABLE QUE POUR HSBC France (Ne compléter que les zones grisées)**

Donneur d'ordre : **HSBC France** NNE **1 0 0 2 6 9**

**3 0 0 5 6** | **0 0** | **0** | **9 8 6 4 4 5 0** |

Nom du Client

Numéro de compte **3 0 0 5 6** | **0 0** | **0** |

Montant TTC | EUR Date du 1<sup>er</sup> prélèvement / /

Période mensuelle **3** Type **8 0** Nombre de prélèvement à effectuer **9 9 9**

LIB 1 **A B O N N E M E N T M E N S U E L E L Y S N E T**

LIB 2 **D O N T T V A**

Fait à le Signature du représentant habilité de l'Accepteur et cachet Signature et cachet de la Banque

**Commission à la transaction :** ..... EUR HT/ transaction prélevée directement par la Banque sur le montant de chaque transaction avant crédit au compte de l'Accepteur.  
La présente tarification vient en complément des commissions dues par l'Accepteur au titre du Contrat d'adhésion au système de paiement à distance par cartes bancaires CB précédemment conclu par l'Accepteur.

# Conditions générales d'adhésion aux services Elys Net

L'Accepteur désire effectuer du commerce électronique via le réseau Internet.

La Banque lui propose une gamme de services appelée Elys Net capable d'assurer l'ensemble des fonctions nécessaires :

- à la sécurisation des paiements à distance par cartes bancaires CB ou agréées CB (ci-après la carte bancaire de paiement CB) : **Elys Net Paiement**,
- à la sécurisation des paiements à distance récurrents par carte bancaire de paiement CB sans à avoir à gérer les coordonnées de ladite carte grâce à un identifiant abonné si l'Accepteur a choisi cette option : **Elys Net Abonnement**
- à la gestion des transactions de paiement ainsi effectuées : **Elys Net Office**
- à la lutte contre la fraude via la réalisation systématique des **Contrôles Locaux liste grise carte liste grise codes postaux et repérage des BIN étrangers tels que visés au document "Description fonctionnelle Elys Net" adressé à l'Accepteur par ATOS WORLDLINE avec le Kit de connexion, et via la réalisation du contrôle local en-cours si l'Accepteur a choisi cette option.**

L'acceptation de cartes privatives ou accréditives est possible sous réserve que l'Accepteur ait conclu un contrat spécifique avec les émetteurs desdites cartes.

L'Accepteur doit disposer de terminaux (micro-ordinateurs, station de travail...) directement connectés à Internet ou connectés via un serveur relais Internet appelé proxy. Dans ces deux cas, le terminal de l'Accepteur est identifié par une ou plusieurs adresse(s) IP permanente(s).

Les terminaux de l'Accepteur doivent disposer de navigateurs Microsoft ou Netscape connectés sur Internet ou tout autre navigateur validé par le prestataire choisi par la Banque. Le proxy de l'Accepteur doit permettre l'utilisation du protocole SSL.

## ARTICLE 1 - GENERALITES

L'Acheteur est un internaute qui se connecte sur le site de l'Accepteur et effectue le paiement de l'achat d'un bien ou d'une prestation de service proposé par l'Accepteur au moyen d'une carte bancaire de paiement CB.

**API** (Application Programm Interface) : C'est un ensemble de programmes permettant à l'Accepteur d'accéder aux services Elys Net.

**Cryptogramme visuel** Clé sur trois chiffres numériques située sur le panneau (CVV2, CVC2 ou CBN2) signature au dos de la carte de paiement CB.

**Compte FTP (File Transfer Protocol)** Compte ouvert au nom de l'Accepteur sur la plateforme du prestataire choisi par la Banque à destination de laquelle l'Accepteur envoie ses "fichiers requête" et collecte les "fichiers réponses".

**Journal des transactions (ou Journal de fonds)** Journal envoyé quotidiennement à l'Accepteur, généralement par e-mail, contenant l'ensemble des transactions effectuées sur son site depuis l'envoi du Journal des transactions de la veille.

**RNIS (Réseau numérique à intégration de service)** Le RNIS français s'appelle Numéris. Ce réseau offre une vitesse de base de 64 kBauds, est entièrement numérique et passe par les lignes téléphoniques traditionnelles.

**RTC (Réseau Téléphonique Commuté)** Liaison téléphonique de point à point via un modem.

**URL (Uniform Resource Locator)** Identifiant logique des ressources Internet.

**HTML (Hypertext Markup Language)** Langage de présentation sur Internet.

**Variables cachées de type "hidden"** Facilité du protocole HTML permettant de transmettre des données non présentées à l'Acheteur.

**SSL (Secure Socket Layer)** Protocole de sécurisation d'échange sur Internet compatible avec les navigateurs Netscape et Internet explorer, ou tout autre navigateur implémentant ce protocole.

L'Accepteur renonce à tout recours contre la Banque du fait de l'utilisation d'expressions anglo-saxonnes qui sont, à ce jour, sans équivalent en langue française.

## ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Banque sécurise les ordres de paiement à l'acte ou récurrents par

carte bancaire de paiement CB initiés à distance par l'Acheteur connecté au site Internet de l'Accepteur, met en place en faveur de l'Accepteur un service de gestion de caisse et permet à l'Accepteur de gérer la lutte anti-fraude par la communication de données supplémentaires selon des modalités fixées par l'Accepteur aux conditions particulières d'adhésion aux services Elys Net.

Les services Elys Net Paiement et Elys Net Abonnement comprennent obligatoirement le service de gestion de caisse Elys Net Office et peuvent être souscrits par l'Accepteur ensemble ou séparément.

L'ensemble des conditions générales du contrat d'adhésion au système de paiement à distance par cartes bancaires CB précédemment signé par l'Accepteur conservent leur plein effet. Elles sont complétées par les dispositions visées ci-dessous.

Tout événement extérieur au dispositif décrit aux articles 3, 4 et 5 ci-après, notamment ce qui concerne, le bon fonctionnement des services fournis par le réseau Internet, les serveurs bancaires gérant les autorisations, le Réseau Carte Bancaire ou le futur RSB, les fournisseurs d'accès et l'opérateur téléphonique ou le traitement correct des incidents par les tiers, ou les fraudes "hors état connu de l'art" est exclu du cadre contractuel défini ci-après.

## ARTICLE 3 - DESCRIPTION DU SERVICE ELYS NET PAIEMENT

**3.1** La Banque livre à l'Accepteur des éléments logiciels (Application Program Interface) compatibles avec les environnements techniques définis au contrat d'adhésion aux services Elys Net ainsi qu'un livret de présentation technique des services Elys Net. Ces éléments logiciels sont installés par l'Accepteur avec l'assistance téléphonique du prestataire choisi par la Banque.

Le prestataire choisi par la Banque est la société ATOS WORLDLINE.

La fonction d'appel est intégrée dans une page HTML à générer dynamiquement par le serveur de l'Accepteur. Les valeurs des variables de cette fonction sont renseignées par l'application du serveur de l'Accepteur. Cette fonction génère des boutons associés à des adresses (URL) du service de paiement ainsi que des données à échanger sous forme de Variables cachées de type "hidden".

Ces variables n'apparaissent pas en clair sur l'écran du poste de l'Acheteur. Elles sont transmises à la Banque lorsque l'Acheteur sélectionne la carte bancaire de paiement CB comme mode de paiement.

**3.2** Description d'un paiement sécurisé par carte bancaire de paiement CB

**1.** Un Acheteur connecté sur le site Internet de l'Accepteur choisit la carte bancaire de paiement CB comme mode de paiement, ce qui a pour effet d'activer le service Elys Net Paiement entre l'Acheteur et le serveur de l'Accepteur.

**2.** Le flux de données entre l'Acheteur et l'Accepteur devient alors crypté selon l'état moyen stable de l'art et de la législation.

**3.** L'Acheteur remplit un bordereau électronique de saisie contenant les informations essentielles à l'opération de paiement.

La Banque reçoit certaines informations (numéro et date de fin de validité de la carte bancaire de paiement CB, cryptogramme visuel, numéro du contrat d'adhésion au système de paiement à distance par cartes bancaires CB précédemment signé par l'Accepteur, montant et date de la transaction) et procède aux opérations ci-dessous.

**4.** Vérification des éléments clefs relatifs à la validité et l'acceptabilité de la carte bancaire de paiement CB concernée.

**5.** Interrogation de la liste d'opposition éditée par la banque émettrice de la carte bancaire de paiement CB concernée.

**6.** Demande d'autorisation au serveur de la banque émettrice de la carte bancaire de paiement CB concernée.

**7.** Si le serveur de la banque émettrice de la carte bancaire de paiement CB concernée émet un avis de rejet de la transaction, il y a envoi d'un ticket électronique tant à l'Acheteur qu'à l'Accepteur leur signifiant ledit rejet.

**8. Si le serveur de la banque émettrice de la carte bancaire de paiement CB concernée émet un avis d'acceptation de la transaction,** réception par la Banque du numéro d'autorisation donné par la banque susvisée

**9.** Réalisation des contrôles locaux **liste grise carte, liste grise codes postaux et repérage des BIN étrangers tels que visés au document "Description fonctionnelle Elys Net" adressé à l'Accepteur par ATOS WORLDLINE avec le Kit de connexion et, si l'Accepteur a choisi cette option, le contrôle local en-cours. Le résultat des contrôles sera signifié dans le journal des transactions.**

**10.** Envoi d'un ticket électronique à l'Acheteur à l'issue de l'opération valant preuve d'acceptation du paiement.

11. Envoi d'un ticket électronique de réponse à l'Accepteur.
12. Clôture de la transaction pour sa phase de sécurisation du paiement.
13. Chaque jour, en fin de journée ou, si l'Accepteur a choisi cette option, en mode différé (de 0 à 6 jours calendaires), les transactions sont transmises au Centre de Traitement Commerçant de la Banque.

Le service Elys Net Paiement, pour sa phase de sécurisation des paiements à distance par carte bancaire de paiement CB, se déroule exclusivement du point 1 au point 13.

#### ARTICLE 4 - DESCRIPTION DU SERVICE ELYS NET ABONNEMENT

Elys Net Abonnement permet à l'Acheteur régulier, lors de chaque paiement, de s'identifier grâce à un numéro d'abonné et un mot de passe, sans avoir à saisir les coordonnées de sa carte bancaire de paiement CB (numéro et date de fin de validité).

Il permet également à l'Accepteur de débiter l'Acheteur à tout moment sur sa seule initiative dans le cadre de l'abonnement souscrit par l'Acheteur.

Les données de la carte bancaire de paiement CB sont renseignées par l'Acheteur à la souscription de l'abonnement puis stockées par ATOS WORLDLINE.

Le débit de l'Acheteur sera réalisé sur la carte bancaire de paiement CB associée à son numéro d'abonné (demande d'autorisation systématique et remise bancaire unitaire).

Le cycle de vie d'un abonnement comporte trois phases :

- la souscription de l'abonnement (initialisation du processus avec déclinaison de l'identité du nouvel Acheteur, et un premier paiement "à l'acte" par carte bancaire de paiement CB),
- la mise à jour de l'abonnement,
- la résiliation (du fait de l'Acheteur) ou la suspension de l'abonnement (pour incident de paiement par exemple).

L'Accepteur dispose de deux méthodes de paiement pour débiter l'Acheteur :

- par transfert de fichier de demandes de paiement,
- par paiement "à l'acte" notamment au moment de la souscription.

Le transfert de fichier permet à l'Accepteur de déclencher des paiements à la demande sur des achats effectués par l'Acheteur. Le transfert se fait par FTP sécurisé sur réseau Internet, RTC ou RNIS. Les demandes de paiement sont transmises par l'Accepteur dans un fichier structuré suivant le format précisé par ATOS WORLDLINE.

Les réponses de paiement sont retournées par ATOS WORLDLINE à l'Accepteur suivant le même format.

ATOS WORLDLINE traite au plus un fichier par jour, 7 jours sur 7, et par Accepteur.

L'Accepteur s'engage, pour tout Acheteur ayant procédé à l'annulation de l'abonnement, et dont il aurait été régulièrement informé par la Banque ou ATOS WORLDLINE, à ne plus envoyer au Compte FTP de "fichiers de requête" concernant ledit Acheteur.

A défaut, les transactions de paiement expédiées au serveur de la banque émettrice de la carte bancaire de paiement CB dudit Acheteur, et rejetées impayées, ainsi que tous les frais inhérents à ces rejets, seront intégralement à la charge de l'Accepteur.

L'Accepteur est responsable de la constitution des fichiers de demandes de paiement, au format précisé par ATOS WORLDLINE et de leur envoi à ce dernier.

En cas d'erreur ou de manquement de l'Accepteur sur la constitution des desdits fichiers, la responsabilité de la Banque et/ou de ATOS WORLDLINE ne pourra être engagée.

L'Accepteur est responsable de la gestion des alertes sur les cartes bancaires de paiement CB dont la date de durée de validité est expirée, cette gestion pouvant entraîner l'expédition d'un message vers l'Acheteur concerné l'invitant à mettre à jour les coordonnées de sa carte bancaire de paiement CB.

L'Accepteur est responsable des conséquences pouvant survenir en l'absence de gestion du mot de passe dans la phase d'identification de l'Acheteur abonné.

#### ARTICLE 5 - DESCRIPTION DU SERVICE ELYS NET OFFICE

Dans le cadre des services Elys Net, l'Accepteur dispose également d'un outil de gestion de caisse accessible par Internet au moyen d'une connexion SSL sur le serveur de ATOS WORLDLINE.

L'accès à cet outil est disponible dès que les informations demandées au contrat d'adhésion aux services Elys Net et relatives aux utilisateurs ont été dûment complétées et signées par l'Accepteur.

L'accès n'est possible que par la saisie d'un numéro de compte utilisateur ainsi que d'un mot de passe.

Le mot de passe est communiqué par ATOS WORLDLINE par voie postale à (aux) utilisateur(s) identifié(s) au contrat d'adhésion aux services Elys Net.

L'obligation de la Banque est limitée à l'expédition par ATOS WORLDLINE du (des) mot(s) de passe au(x) nom(s) de(s) l'utilisateur(s) à l'adresse postale visée au contrat d'adhésion aux services Elys Net. La responsabilité de la Banque ne peut par conséquent se trouver engagée si, contre la volonté de l'Accepteur, le(s) mot(s) de passe venaient à se trouver communiqués à des personnes non habilitées à les recevoir.

L'utilisateur assure seul la garde de son mot de passe.

L'Accepteur accepte donc expressément que la Banque soit dégagée de toute responsabilité en cas d'usage frauduleux de celui-ci.

Les fonctions assurées sont notamment :

- Validation de paiement (transaction de débit du compte bancaire de l'Acheteur) avec ou sans demande d'autorisation et avec possibilité de différé (de 0 à 6 jours calendaires),
- Création de transactions,
- Annulation (partielle ou totale) de la transaction de paiement initiale avant la présentation au Centre de Traitement Commerçant de la Banque,
- Interrogation du Journal des transactions (transactions avant envoi au Centre de Traitement Commerçant de la Banque),
- Interrogation de l'historique des transactions (stockage sur 6 mois glissants) avec un détail sur chaque transaction,
- Remboursement (transaction de crédit du compte bancaire de l'Acheteur), étant précisé qu'un tel remboursement ne peut intervenir que s'il y a eu préalablement une transaction débitée d'un montant supérieur ou égal.

D'autres fonctions ou paramétrages sont possibles. Ils sont décrits dans les documents remis à l'Accepteur par ATOS WORLDLINE.

#### ARTICLE 6 - OUVERTURE DU SERVICE

Les services Elys Net sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il est toutefois précisé que des interruptions de fonctionnement du service peuvent intervenir pour des raisons techniques ou liées à la maintenance du matériel et du(des) logiciel(s). L'Accepteur en sera averti par ATOS WORLDLINE avant ladite interruption.

ATOS WORLDLINE mettra à disposition de l'Accepteur une assistance technique ayant pour mission :

- l'aide à la mise en œuvre des services Elys Net,
- le conseils d'utilisation des services Elys Net,
- la réponse à toute question technique et/ou fonctionnelle liée aux services Elys Net.

Les horaires de service de l'assistance technique sont du lundi au vendredi de 9h à 19h. L'assistance technique sera accessible notamment par Internet, e-mail, téléphone, fax, aux coordonnées suivantes :

Tél : 02-54-44-70-33

Fax : 02-54-44-75-05

Email : sips@atosorigin.com

#### ARTICLE 7 - EVOLUTION DES SERVICES

La Banque s'engage à mettre ou à faire mettre en œuvre sur les éléments logiciels des services Elys Net les évolutions concernant le système de paiement par carte bancaire de paiement CB, et à assurer aux services Elys Net un niveau de sécurité conforme à l'état moyen stable de l'art et de la législation.

La Banque s'engage à faire évoluer les éléments logiciels compatibles avec les environnements techniques définis aux conditions particulières, et ce conformément aux évolutions de version de ces environnements.

#### ARTICLE 8 - CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs liés à l'utilisation des services Elys Net sont ceux fixés au document "Tarification des services Elys Net".

Leur règlement vient en complément de celui de toutes sommes dues par l'Accepteur au titre du contrat d'adhésion au système de paiement à distance par cartes bancaires CB précédemment signé par l'Accepteur.

#### ARTICLE 9 - RECEPTION

La recette des éléments logiciels sera effectuée contradictoirement sur la base d'un jeu d'essai.

La Banque attire tout particulièrement l'attention de l'Accepteur sur le fait que cette étape est fondamentale et que la participation active de l'Accepteur à ce moment est une garantie de succès pour le bon fonctionnement des services Elys Net. Néanmoins, si l'Accepteur souhaitait n'avoir qu'un rôle passif lors de la recette, il s'engage à signer sans délai le formulaire de procès verbal de validation de recette adressé par ATOS WORLDLINE si cette dernière s'est déroulée d'une façon satisfaisante.

L'Accepteur dispose d'un délai de 15 (quinze) jours ouvrés à compter de la fin des tests pour formuler ses observations sur le résultat desdits tests. Passé ce délai, la réception sera prononcée.

La réception résultera également de l'utilisation totale ou partielle par l'Accepteur des éléments logiciels. De même, seront réputés réceptionnés lesdits éléments logiciels lorsque l'Accepteur aura été mis en demeure de participer à la réalisation des tests et n'aura pas déferé à cette mise en demeure.

La réception même assortie de réserves produit tous ses effets.

#### **ARTICLE 10 - DROIT D'UTILISATION CONFERE**

L'Accepteur dispose d'un droit d'utilisation des éléments logiciels livrés.

Ce droit est limité au nombre d'environnements spécifié au contrat d'adhésion aux services Elys Net.

Le droit d'utilisation conféré n'emporte pas le droit de faire la reproduction permanente ou provisoire des éléments logiciels, autre que celle autorisée de manière expresse, en tout ou partie par tout moyen et sous toute forme, ni la commercialisation, la traduction, l'adaptation, l'arrangement ou toute autre modification, ni la reproduction des éléments logiciels en découlant, et d'une manière générale à utiliser les éléments logiciels pour un autre usage.

L'Accepteur s'engage à respecter les consignes d'utilisation et à informer la Banque en cas de dysfonctionnement.

#### **ARTICLE 11 - PROPRIETE DU LOGICIEL**

ATOS WORLDLINE est seule titulaire des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle sur les éléments logiciels. Ceci affecte plus particulièrement les droits visés aux articles L 122.1, L 122.6, et L 122.7 du Code de la propriété intellectuelle.

L'Accepteur s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé, aux droits de ATOS WORLDLINE. En cas de tentative de saisie ou toute forme de contestation des droits de ATOS WORLDLINE, l'Accepteur devra en aviser immédiatement la Banque et élever toutes protestations contre la saisie, prendre toute mesure pour faire connaître les droits de propriété en cause.

L'Accepteur s'engage à prendre à l'égard de son personnel, et de toutes personnes extérieures qui auraient accès aux éléments logiciels, toutes les mesures nécessaires pour assurer le secret et le respect du droit de propriété visé ci-dessus. L'Accepteur s'engage notamment à prendre toutes dispositions pour que son personnel ne conserve aucune copie desdits éléments logiciels.

#### **ARTICLE 12 - SECRET PROFESSIONNEL**

L'Accepteur s'engage à garder le secret le plus absolu sur les méthodes utilisées par la Banque et ATOS WORLDLINE, et dont il pourrait avoir connaissance. Il s'engage, en outre, à ne transférer en aucun cas les droits qu'il détient ou à ne mettre en aucun cas à disposition de tiers les éléments logiciels livrés.

Cesseront d'être couvertes par le secret professionnel les informations que la Banque ou ATOS WORLDLINE aura rendu accessible au public. Ce secret continuera à lier l'Accepteur même après l'expiration du contrat d'adhésion au système de paiement à distance par cartes bancaires CB précédemment signé par ce dernier, et ce pendant une durée de 5 ans.

La Banque se porte fort du respect par ATOS WORDLINE de l'obligation de confidentialité concernant les informations relatives à l'Accepteur recueillies par ce dernier dans le cadre des services Elys Net et en assurera toute la responsabilité en cas de manquement.

#### **ARTICLE 13 - DEONTOLOGIE**

L'Accepteur s'engage à respecter sur son site Internet des critères de moralité et de conformité à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En conséquence, il s'engage à ne pas y insérer des images et/ou des messages à caractère pornographique, ni des messages constituant :

- une incitation à la discrimination ou à la haine raciale,
- une incitation au trafic ou à la consommation de stupéfiants,
- une incitation à la violence ou à son utilisation,
- une incitation à toute activité qui pourrait être pénalement sanctionnée telle que mise en péril des mineurs (atteinte à leur santé, leur moralité, leur éducation...), acte de contrefaçon d'œuvres protégées par un droit de propriété intellectuelle, non respect de la protection des données nominatives, non respect des dispositions relatives aux jeux de hasard, aux courses de chevaux, aux loteries...

#### **ARTICLE 14 - TRANSFERT DE RISQUE**

Une fois les éléments logiciels et leur documentation livrés à l'Accepteur, et après validation de leur recette selon les modalités visées à l'article 9, ce dernier s'en voit confier la garde juridique.

A compter de ce moment, l'Accepteur assume tous les risques inhérents à cette garde et a, en conséquence, l'obligation d'être assuré auprès d'une Compagnie d'Assurances notoirement solvable.

#### **ARTICLE 15 - MARQUES**

##### **15.1 Marque(s) de l'Accepteur**

- Afin de permettre la personnalisation des services Elys Net en sa faveur, l'Accepteur autorise la Banque à faire apparaître la (les) marque(s) mentionnées au contrat d'adhésion aux services Elys Net sur :
- les pages HTML générées dans le cadre du service Elys Net entre l'Acheteur et le serveur de l'Accepteur, notamment sur le bordereau électronique de saisie,
- les pages HTML générées dans le cadre de Elys Net Office.

L'Accepteur garantit qu'il est titulaire de la (desdites) marque(s) ou a obtenu de leurs titulaires les droits nécessaires pour consentir la présente autorisation de reproduction de la (desdites) marque(s). En conséquence, l'Accepteur garantit la Banque contre toute action en contrefaçon, réclamation ou revendication relative à l'utilisation de la (desdites) marque(s).

L'utilisation de la (desdites) marque(s) devra être conforme à toute Charte Graphique transmise entre les parties. Aucun ajout, modification ou suppression quant au texte, au graphisme ou à la couleur de ces signes n'est autorisé, sauf accord expresse de son titulaire.

La Banque s'engage à ne pas utiliser ladite (lesdites) marque(s) d'autres fins que celles énoncées ci-dessus, sans avoir préalablement obtenu l'accord de l'Accepteur.

Dans le cas où la personnalisation du service serait effectuée par un tiers pour le compte de la Banque, la Banque garantit à l'Accepteur le respect des obligations souscrites aux termes du présent article par le prestataire choisi.

##### **15.2 Marques de la Banque, autres marques**

L'Accepteur ne pourra utiliser, reproduire ou représenter le nom de la Banque, son logo, la marque Elys Net (déposée à l'INPI sous le numéro 98765975) ou toute autre marque apparaissant dans le cadre du service Elys Net que si la Banque l'y autorise formellement en réponse à une demande écrite de l'Accepteur.

La Banque ne sera nullement tenue de justifier son éventuel refus d'autorisation.

Toutes utilisations, reproductions ou représentations, quelles qu'en soient la forme et la destination, tant de la marque "HSBC" que du logo hexagone (déposés à l'INPI à titre de marques sous les numéros 94 546 259 et 95 581 908) sont interdites si l'Accepteur n'y a pas été préalablement autorisé par la Banque et n' a pas signé une licence d'utilisation.

La Banque ne sera nullement tenue de justifier son éventuel refus d'accorder à l'Accepteur cette licence.

Le nom de la Banque, son logo, la marque HSBC, le logo hexagone, la marque Elys Net et toute autre marque apparaissant dans le cadre du service Elys Net devront être utilisés, reproduits ou représentés conformément à leur charte graphique.

Tout support de communication portant le nom ou le logo de la Banque et/ou la marque HSBC et/ou le logo hexagone et/ou la marque Elys Net et/ou toute autre marque apparaissant dans le cadre du service Elys Net, édité par l'Accepteur dûment autorisé et, le cas échéant, concessionnaire du droit d'utiliser la marque "HSBC" et le logo hexagone, devra être présenté à la Banque préalablement à toute diffusion dans le public pour accord.

Les parties conviennent que les stipulations du présent article relatives à l'utilisation du nom de la Banque, de son logo, de la marque HSBC, du logo hexagone, de la marque Elys Net et de toute autre marque apparaissant dans le cadre du service Elys Net survivront à l'échéance ou à la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit et ce pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'échéance ou de résiliation.

#### **ARTICLE 16 - COORDONNEES DES CARTES BANCAIRES**

Afin d'éviter tout risque d'utilisation frauduleuse des coordonnées des cartes bancaires de paiement CB (numéro de carte, date de fin de validité, Cryptogramme visuel...) de ses Acheteurs, abonnés ou non, l'Accepteur s'interdit de les enregistrer et/ou de les stocker sur quelque type de support que ce soit.

A défaut, il sera tenu de prendre en charge l'intégralité du préjudice financier causé à la Banque et/ou à ATOS WORLDLINE et résultant du non respect de cette interdiction.

## Conseils pour un site marchand de qualité

Nous vous proposons ces quelques conseils qui contribueront à mettre en confiance vos clients.

Les informations suivantes doivent apparaître sur votre site :

- Les coordonnées complètes du service client, en particulier son adresse postale, son adresse e-mail et son numéro de téléphone,
- Le descriptif commercial de votre société, notamment le pays d'origine, les actionnaires... ("Qui sommes-nous"),
- Une description complète et exacte des marchandises ou services proposés.

De plus,

- Le site doit être clair et lisible. Le graphisme, la vidéo et les liens avec d'autres pages doivent être sans ambiguïté pour l'utilisateur. Le test à appliquer consiste à savoir si un utilisateur raisonnablement compétent pourrait ou non utiliser le site de façon satisfaisante,
- Les offres présentées sur le site doivent être en cohérence avec les offres présentées sur catalogues ou sur d'autres supports de vente, y compris en terme de pérennité, et avec la documentation de vente (publicité, brochures, conditions et modalités, garanties, etc...) fournie sur le site,
- Le site doit préciser vos engagements en terme de protection des informations nominatives recueillies, les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification aux dites informations (loi "Informatique et Libertés").

Dans le cas où votre site propose la commande en ligne, nous vous conseillons de :

- Obtenir le nom de l'acheteur, son adresse postale, son adresse e-mail, son numéro de téléphone,
- Afficher les conditions générales de vente et en particulier les modalités d'échange ou remboursement ("satisfait ou remboursé"),
- Contrôler les adresses de livraison, notamment refuser les adresses "*aux bons soins de*" et des adresses visiblement temporaires telles que des cybercafés et en avertir les acheteurs,
- Afficher votre politique de livraison, les zones couvertes, les délais et les garanties associés,
- Préciser la date d'expédition lorsque le paiement intervient avant l'expédition,
- Préciser le montant total et la devise de la transaction, y compris les frais de livraison et les taxes,
- Décrire en détail toutes restrictions à l'exportation en vigueur.

Pour le paiement en ligne par Carte Bancaire, les écrans de paiement doivent également respecter les items suivants :

- La transaction de paiement doit être réalisée dans une session sécurisée cryptée. Vous pouvez avertir le titulaire de la carte qu'en absence de cryptage, il y a un risque accru d'interception des détails de son paiement,
- Effectuer systématiquement une demande d'autorisation auprès de l'émetteur de la carte (nous vous rappelons toutefois que cette autorisation ne garantit pas le paiement).